

AFFAIRE N° 12.LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

OBJET : Fonds Routier 1982 - Approbation du programme -
Répartition des crédits.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de l'année 1983, la Municipalité pourra prétendre à une subvention du Fonds Routier de 3 000 000 F. Le montant total des travaux à réaliser s'élevant à 10 000 000 de francs, un emprunt de 7 000 000 de francs devra être sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 11 Mai 1982 a proposé de répartir les crédits de la façon suivante :

OPERATIONS	Montant sur Fonds Routier	Montant sur emprunt
- Acquisition de terrain		1 500 000
- Travaux d'aménagement en régie et surfacage		4 000 000
- Construction trottoirs Centre Ville		400 000
- Réfection en enrobé à chaud	1 600 000	ou
- Elargissement Chemin Colorado	400 000	
- Rue Labourdonnais (entre Chatel et A. Lacaze)	200 000	
- Rue de Paris (entre Compagnie et Pasteur)	800 000	800 000
- Réfection Rue Bertin		300 000
- Jonction chemin Tessan / Stanislas GIMARD		
	3 000 000	7 000 000
	10 000 000	

LE MAIRE -

Mesdame, Messieurs, je vous demande votre avis.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 26.01.83